

**DEMANDE DE MODIFICATIONS À LA PIÈCE  
ÉNERGIR-31, DOCUMENT 1  
« DÉTAILS COMPLÉMENTAIRES SUR LES  
ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 20XX »**

Mise en contexte

- 1 Énergir, s.e.c (« Énergir ») produit la pièce Énergir-31, Document 1 « Détails complémentaires  
2 sur les états financiers non consolidés au 30 septembre 20XX » dans sa forme actuelle depuis le  
3 Rapport annuel 2011. En effet, avant ce dossier, la pièce ne présentait que l'information sur les  
4 sociétés apparentées, soit les sous-sections « Comptes à recevoir (comptes à payer) des  
5 sociétés apparentées » et « Placements à la valeur de consolidation et autres ».
- 6 Énergir constate que toutes les informations présentées à la section « États financiers non  
7 consolidés » aux pages 4 à 9 de même que les informations présentées aux sous-sections  
8 « Placements à la valeur de consolidation et autres » et « Dette à long terme » aux pages 12 et  
9 13 sont présentées ailleurs dans le dossier du rapport annuel. L'élaboration et la révision de cette  
10 pièce impliquent la participation de plusieurs ressources dans l'entreprise. Énergir présente dans  
11 le tableau suivant les pièces du rapport annuel où il est possible de retrouver l'information.

Énergir-31, Document 1 page :	Pièces correspondantes au Rapport annuel 2017
4	Énergir-3, Document 1 Énergir-4, Document 2 Énergir-4, Document 3
5	Énergir-4, Document 2
6	Énergir-3, Document 1
7	Énergir-3, Document 1
8	Énergir-3, Document 1
9	Énergir-3, Document 1
10	Section maintenue
11	Section maintenue
12	Énergir-3, Document 1
13	Énergir-3, Document 1

12 Étant donné les constats énumérés ci-haut, Énergir soumet à la Régie de l'énergie (la « Régie »)  
 13 qu'elle entend continuer à présenter la pièce confidentielle « Détails complémentaires sur les  
 14 états financiers non consolidés en date du 30 septembre 20XX », mais en ne conservant que les  
 15 deux pages portant sur *i)* le détail des transactions entre apparentés et sur *ii)* les comptes à  
 16 recevoir (comptes à payer) de sociétés apparentées.

17 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du retrait, à compter du Rapport annuel 2018,**  
 18 **des pages de la pièce « Détails complémentaires sur les états financiers non consolidés**  
 19 **en date du 30 septembre 20XX » pour lesquelles les informations sont présentées ailleurs**  
 20 **dans le dossier du rapport annuel, tout en conservant la portion de cette pièce portant sur**  
 21 ***i)* le détail des transactions entre apparentés et sur *ii)* les comptes à recevoir (comptes à**  
 22 **payer) de sociétés apparentées.**

**LES DÉTAILS COMPLÉMENTAIRES SUR  
LES ÉTATS FINANCIERS NON  
CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2017  
SONT DÉPOSÉS SOUS PLI CONFIDENTIEL.**